

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mille vingt deux***le : premier Décembre**Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARTIN Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.**Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022**PRESENTS : MM MATTON François, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, AMSTER Anthony, BRUNO Sébastien.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	17
votants	21

Absents ayant donné pouvoir :*Madame WANIART Anne-Marie à Monsieur MATTON François,  
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame MARTIN Agnès,  
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,  
Monsieur JERIBI Karim à Madame VILLETTE Séverine.*

Certifié exécutoire

Préfecture

le :

Publiée ou Affichée

le :

Absents :*Monsieur MARQUES Florian,  
Madame PESCH Solène.*Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.**N° 22/86****OBJET : SYMIELECVAR : RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2021**

Madame Sylvie BRUNET, Conseillère Municipale, expose :

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, le SYMIELECVAR adresse chaque année aux communes membres un rapport de son activité.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre connaissance de ce rapport pour l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, oui l'exposé de son rapporteur,**-PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 du SYMIELECVAR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.
--

Copie conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré en séance le 1<sup>er</sup> Décembre 2022  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

